

Procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2018

Présents : Jérôme Dietsch, Marcelle Teulières adjoints, Chantal Chevriaux, Michel Conquet, Corinne Dupin, Frédéric Faguet, Frédérique Olivier, Saliha Ousmer, Yves Panassié, Christelle Tricoire, Jean Philippe Vignals

Excusés avec procuration : Antoine Ribeiro procuration à Saliha Ousmer, Jean-Claude Moles procuration à Jérôme Dietsch, Agnès Beltzer procuration à Corinne Dupin

Excusée :

Secrétaire de séance : Frédérique Olivier

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour ajouter la Décision Modificative de Budget n°3. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

1 -) Validation du procès-verbal du 28 juin 2018

Après demande d'une modification concernant la délibération rajoutée à l'ordre du jour, le Conseil Municipal valide le procès-verbal à l'unanimité.

2 -) Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée des Chemins Ruraux traversant le territoire de la Commune.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ; de l'article L361.1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet **à l'unanimité** un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du chemin énuméré ci-dessous :

1 – Chemin rural dit du Camp de las Teoulos.

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus.

3 -) Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTÉ le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune d'ARCAMBAL, à l'**unanimité**. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus.

Remarque :

1-) La consommation d'eau a diminué malgré l'augmentation des usagers, suite au ralliement de Pasturat.

2-) En assainissement, on est actuellement en régie avec un prestataire de service pour la facturation, cela va changer. Pour l'eau le Grand Cahors est favorable de laisser la compétence au Syndicat.

4 -) Opération d'Investissement « Achat chambre froide ».

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer la chambre froide du restaurant qui a été jugée hors d'état de réparation du fait que le gaz utilisé n'est plus conforme à la législation.

Le montant du devis s'élève à 1497.60 € TTC, qui seront pris sur les dépenses imprévues de l'investissement.

Une Décision Modificative de Budget sera prise en conséquence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **12 voix Pour, 2 voix Contre (Yves Panassié et Michel Conquet), et 1 Abstention (Antoine Ribeiro)**, la proposition de Monsieur le Maire, et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus.

Remarque :

Yves Panassié : Si en fonction du nombre de repas, il est nécessaire d'augmenter la capacité qui devra financer le complément ?

Avec Michel Conquet, ils souhaitent voter contre du fait du non remplacement du même volume.

Le Maire : C'est lui qui achèterait le système complémentaire.

Yves Panassié : il n'a pas été prévenu.

Chantal Chevriau : Il faut refaire un avenant et l'état des lieux.

5 -) Décision Modificative de Budget n°2 : Achat Chambre froide.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire afin de pouvoir régler le remplacement de la chambre froide du restaurant hors d'état, de prendre cette décision modificative. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget communal de l'exercice 2018 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
21	2181			Installations générales, agencements et aménagements divers	1500.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitr e	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	1500.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'unanimité, d'accepter la proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

6 -) Délibération nommant un Régisseur principal et un Régisseur suppléant pour les différentes régies de la Commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un régisseur et un régisseur suppléant pour la régie d'avances et les régies de recettes.

La régie d'avances permet le règlement des dépenses suivantes : achat de petit matériel, de timbres postaux et petites prestations de services.

Les régies de recettes concerne le règlement des photocopies, des jetons pour la borne camping-car ainsi que le paiement des repas des aînés.

Il propose Madame Rose-Marie Gil Adjoint Administratif Principal, comme régisseur principal, et Madame Corinne Dupin Conseillère municipale, comme régisseur suppléant pour la régie d'avances et les régies des recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la nomination des régisseurs suscités.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Véronique Sévègnes était régisseur, remplacée par la suppléante Corinne Dupin.

7 -) Décision Modificative de Budget n°3 sur le Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une Décision Modificative sur le Budget Investissement du fait d'une reprise par l'Etat d'une Subvention attribuée le 30 Mai 2011 pour la réhabilitation d'un trottoir et l'Enfouissement de réseaux le long de la RD8. Le montant des travaux avait été estimé à 119 132 € HT, avec un montant de DETR à 20 %, soit 23 826 €. Seuls les travaux concernant la réhabilitation du trottoir sont pris en considération, les travaux d'enfouissement de réseaux n'étant pas éligibles à la DETR.

Le montant du reversement demandé par l'Etat est de 4172 €.

Le Maire, afin de faire face à cette dépense imprévue, propose de prendre la Décision Modificative suivante :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1341		Réhabilitation d'un trottoir sécuritaire sur RD 8	4200.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2312		Agencement et Aménagement	4200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter cette proposition.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

8 -) Questions Diverses

- ✓ Demande d'aménagement d'un chemin rural pour les nouveaux habitants d'une maison → devis de 5 076 Euros pour 1km200. Le Maire Propose de le mettre au prochain budget. Chantal Chevriau sort pour éviter un conflit d'intérêt.
Yves Panassié : ce chemin est en effet sous responsabilité communale, comme cette maison était occupée auparavant, aucun entretien n'avait été demandé jusque-là.
Les travaux proposés vont-ils durer dans le temps ?
Il propose d'avoir 3 ou 4 devis différents avec des études techniques avant que cela soit délibéré.
Le Maire : tous les chemins habités de la Commune ont été entretenus plusieurs ont été goudronnés ou castinés.
Le Conseil Municipal est d'accord pour approfondir le problème technique afin d'envisager de le mettre au budget 2019.
- ✓ Mariel Roger → lecture du courrier. Cela pose un problème de sécurité pour le matériel de la Commune car si on laisse un passage, la sécurité ne sera plus assurée. Il existe aussi une possibilité de passage de l'autre côté (Monsieur Gleye). Il sera nécessaire de toujours laisser un passage ce qui pourra limiter le stockage ou le dépôt de matériel.
Le Conseil Municipal est contre.
- ✓ Mise en place d'un bus expérimental du Service Public, 12 Communes ont été ciblées. Le stationnement à Arcambal toutes les semaines paires : le Mercredi après-midi de 13 h 45 à 16 h 45, sur le parvis de la Mairie.
- ✓ Il va être mis en place un point numérique dans l'Agence Postale Communale.
- ✓ Point Budgétaire sur le Fonctionnement → Charges du personnel -12.07 % du fait du départ d'un cadre A et du ½ traitement d'un agent. Atténuations de charge 24.20% mais a été intégré le salaire annexe que l'on verse de l'assainissement au Budget principal.
- ✓ Station d'Épuration : 30 m de grillage avaient été volés.
- ✓ Question sur la vente de la maison à Pasturat, peu de visiteurs. Yves Panassié insiste sur le fait du maintien du patrimoine communal.
Le Maire explique qu'au vu des montants des travaux pour pouvoir la louer, cela endetterait la Commune sur de très nombreuses années avant que cela devienne un bilan positif et il est fortement probable que cela ne devienne jamais rentable car il est nécessaire de réaliser d'autres travaux d'entretien du bien.

- ✓ Transfert de l'Agence Postale Communale le 1^{er} septembre a été retardé par le déménagement des coffres puis par le transfert des lignes.
L'Agence Postale Communale partage les charges avec la Mairie.
- ✓ Deux psychomotriciennes se sont installées à l'ancien local de la Poste.
- ✓ La toiture de la Mairie a été refaite.
- ✓ Aménagement du terrain à côté de l'école → remontée du SDAIL.
- ✓ Les travaux pour aménagement d'une Bâche Incendie aux Parrots.
- ✓ Yves Panassié : Encombrants passent aux Parrots le 10 octobre.
- ✓ L'école → 90 enfants(104 en 2017/2018)
 - 4 Instituteurs
 - 20 enfants vont partir en 6^{ème}
 - Fermeture d'une classe maternelle.
- ✓ 13 Permis de Construire
- ✓ Importantes ventes de maison.

L'ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 18.

EMARGEMENTS DU PV DU 26 SEPTEMBRE 2018

Didier Labro		Agnès Beltzer	Procuration à Corinne Dupin
Jérôme Dietsch		Chantal Chevriau	
Marcelle Teulières		Michel Conquet	
Jean-Claude Moles	Procuration à Jérôme Dietsch	Yves Panassié	
Saliha Ousmer		Antoine Ribeiro	Procuration à Saliha Ousmer
Christelle Tricoire		Corinne Dupin	
Jean-Philippe Vignals		Frédéric Faguet	
Frédérique Olivier			

